



## Quelques conseils et aides pour les parents

N'hésitez pas à conserver cette fiche et à vous y reporter au long de la scolarité de votre enfant



### Suivre le travail au quotidien

Vous pouvez cocher ce qui est déjà bien fait, pour observer par contraste ce qui peut être amélioré, et débloquer certaines situations...



Le rôle des parents ou responsables légaux est primordial : « La coéducation doit se concrétiser par **une participation accrue des parents à l'action éducative** et **favoriser la réussite de tous les enfants**. » (source : education.gouv.fr) mais aussi « Les parents exerçant conjointement l'autorité parentale sont également responsables de leurs enfants » (source : education.gouv.fr) et « l'inscription au collège vaut, pour lui-même comme pour ses responsables légaux, adhésion au Règlement Intérieur et engage à s'y conformer pleinement », règlement qui précise que « les élèves doivent accomplir les travaux écrits, pratiques ou oraux qui leur sont demandés par les professeurs. » (extraits du règlement intérieur)

Il est souvent conseillé que les enfants préservent une pause au retour du collège du type « goûter », puis consacrent entre une et deux heures de travail quotidien selon les jours et l'emploi du temps.	<input type="checkbox"/>
Suivre le travail de votre enfant, l'aider à s'organiser, à s'avancer dans son travail quand c'est possible ... Pour cela il est important de vérifier que l'agenda est bien utilisé malgré l'existence du cahier de textes en ligne dans Oze. En effet les enfants doivent acquérir la maîtrise de l'agenda mais certains ont le défaut de ne pas toujours tout noter, ne précisent pas la matière, se trompent de date, et se reposent sur Oze. Pour aider votre enfant à progresser dans ce domaine, Oze peut aider à vérifier que tout est noté: <a href="http://enc.hauts-de-seine.fr">http://enc.hauts-de-seine.fr</a> En cas de perte des codes personnels, vous pouvez vous adresser au secrétariat du collège. Si vous n'avez pas la possibilité de suivre ce travail au quotidien : Très peu de professeurs conseillent les cours particuliers. En revanche, puisque l'essentiel repose sur l'attention en cours et sur le travail régulier à la maison, vous pouvez vous organiser (éventuelles études, associations, voisins ou amis...) pour aider votre enfant à maîtriser l'utilisation de l'agenda en s'aidant de Oze, à bien apprendre, travailler, réviser. Et n'hésitez pas à demander conseil au professeur principal ou aux professeurs des matières où les difficultés persistent.	<input type="checkbox"/>
Surveiller ou faire surveiller le fait que votre enfant étudie le cours avant de se lancer dans les exercices, et apprend <b>en écrivant</b> les mots de vocabulaire, les définitions... De nombreux professeurs conseillent de les écrire dans un cahier de brouillon sur lequel vous pouvez vérifier, même en rentrant du travail, ce qui a été appris chaque jour. Ou proposent de faire des « fiches » de cours, une bonne habitude acquise par beaucoup d'élèves au collège, en 6 <sup>ème</sup> ou en 5 <sup>ème</sup> déjà. <b>Penser aussi à l'existence des « aides aux devoirs » au collège : voir avec la CPE.</b>	<input type="checkbox"/>
Regarder, et faire améliorer si nécessaire, les cahiers de votre enfant : un cahier incomplet, sale, mal tenu, rend les habitudes de soin et d'organisation, l'apprentissage, la compréhension et les révisions beaucoup plus difficiles, et est souvent le signe d'une dégradation de l'attention et du comportement. Les élèves du collège ont un « binôme de travail » qui peut prêter son cahier, sinon il peut s'adresser aux élèves délégués ou à tout camarade sérieux.	<input type="checkbox"/>
Regarder chaque jour le carnet de liaison. Des mots importants ou urgents peuvent y figurer : changements d'emploi du temps, informations ou documents transmis, alertes concernant le travail ou le comportement. Le carnet de liaison peut être par exemple déposé tous les soirs au même endroit, et rangé dans le sac seulement quand le parent l'a vu.	<input type="checkbox"/>
Suivre suffisamment souvent les résultats de votre enfant sur Oze pour en parler avec lui en cas de baisse, mais aussi pour voir les cours supprimés, les informations concernant le collège...	<input type="checkbox"/>



### Accompagner, réguler, parler, écouter...

Surveiller l'heure du coucher : il convient d'être très vigilant sur ce point car des enfants manquent visiblement de sommeil, ce qui explique fatigue, nervosité, dispersions et difficultés de mémorisation sur le long terme.	<input type="checkbox"/>
L'éducation aux médias faite au collège vise à habituer les élèves à un usage profitable, responsable, « raisonné » des tablettes notamment. En revanche une surveillance à la maison est indispensable pour éviter les abus. En particulier si les résultats scolaires baissent, surveiller et modérer fortement l'utilisation des « écrans » (ordinateurs, tablettes, smartphones) et en particulier en ce qui concerne les <b>jeux vidéo</b> (fatigue visuelle, coucher tardif, voire véritable addiction, risque de décrochage scolaire...) et les <b>réseaux sociaux</b> (nécessité de sensibiliser à leurs dangers, voire rappeler les règles de la plupart de ces réseaux demandant aux enfants d'avoir plus de 13 ans et/ou une autorisation parentale).	<input type="checkbox"/>
Parler avec votre enfant en étant vigilant sur les signes de mal-être qui peuvent cacher des soucis avec les autres enfants (moqueries, dans la cour ou sur internet, harcèlement ou racket...). Si c'est le cas, entrer en contact au plus vite avec la CPE du collège.	<input type="checkbox"/>
Parler de ses résultats avec votre enfant, de ce qu'il a appris... Il est important qu'il voie que les notions apprises sont importantes pour vous et pour lui, utiles au quotidien ou permettant une ouverture culturelle, historique... Parlez avec lui de ses goûts, de ce qu'il voudrait faire plus tard : les enfants n'ont souvent à l'esprit que quelques rares « modèles » de métiers, et sans aucune idée des études qui y mènent, mais il en existe beaucoup d'autres, et le dossier scolaire et la réflexion progressive sur la vie professionnelle et sur l'orientation sont importants, et encore davantage pour les élèves en difficulté.	<input type="checkbox"/>
Ménager des moments où vous pouvez parler avec votre enfant de sujets non scolaires, organiser des moments de détente, des activités sportives ou culturelles ou simplement de repos, de lecture, d'imagination, en particulier sans smartphones ni écrans.	<input type="checkbox"/>

## Pour aider mon enfant à progresser, à mieux comprendre et maîtriser certaines notions...

Le collège fait bénéficier tous les élèves d'un soutien scolaire en ligne : une aide à la réussite de tous les collégiens proposée par le département des Hauts-de-Seine. En se rendant sur Oze, en affichant les applications (petits carrés en haut à droite) et en choisissant "Enseigno", chaque élève peut retrouver un tableau de bord complet pour suivre ses résultats et ses progressions, des séances du jour, des fiches de cours, des exercices interactifs et des vidéos pour presque toutes les matières (notamment des vidéos "Fred et Jamy")...

Si  
nécessaire



### Mon enfant traverse une période difficile à la maison et les professeurs se plaignent de son attitude en classe. Comment réagir ?

« Il est recommandé de contacter le professeur principal, le conseiller principal d'éducation (CPE) et/ou le chef d'établissement qui peuvent vous recevoir. (...) Un dialogue confiant entre parents, collégien et équipe éducative peut permettre de résoudre une situation délicate. » (source : education.gouv.fr) « Vous pouvez aussi rencontrer le conseiller d'orientation-psychologue et/ou l'infirmier et/ou l'assistant du service social du collège à l'écoute des élèves et de leurs parents. Ils peuvent analyser avec vous les difficultés rencontrées, vous conseiller, vous orienter et vous aider dans vos démarches. Ils sont tenus au secret professionnel et assurent la confidentialité des informations que vous leur transmettez. » (source : education.gouv.fr)

Si  
nécessaire



### Mon enfant présente des troubles importants de l'écriture, de l'attention ou des apprentissages

S'adresser au professeur principal : « Il est possible de prévoir les aménagements à mettre en place avec le chef d'établissement, le professeur principal et le médecin de l'Éducation nationale : photocopies, aménagement du travail scolaire, voire des épreuves du brevet. Des aménagements supplémentaires peuvent être mis en place quand la situation l'exige. » (source : education.gouv.fr)  
« L'assistante sociale, l'infirmier(e) et le médecin scolaire sont des interlocuteurs importants. À la demande des familles, des élèves ou de l'équipe éducative, ils peuvent **apporter des conseils, une aide et un soutien pour toutes les questions dans le domaine social ou de la santé**, dans le respect de la confidentialité. » (source : education.gouv.fr)

Si  
nécessaire



### Problèmes financiers, besoin d'autres aides, associations...

« Des aides financières existent :

- **une bourse** : sollicitée au moment de l'inscription et versée par le collège tous les trimestres, son montant varie selon vos ressources,
- **des fonds sociaux** (fonds social de la cantine ou fonds social collégien), destinés à faire face à des situations passagères difficiles : le service de l'intendance, le secrétariat ou l'assistante sociale du collège peuvent vous renseigner, en particulier si votre situation a changé récemment,
- **d'autres aides** peuvent aussi, selon votre situation, vous être accordées par d'autres organismes : l'assistante sociale peut vous renseigner sur l'ensemble de vos droits, vous aider et vous orienter.

Pour en savoir plus sur les aides financières à votre disposition, vous pouvez vous adresser au gestionnaire du collège de votre enfant. » (source : education.gouv.fr)

Les associations de parents sont aussi des interlocuteurs importants et peuvent vous orienter, vous conseiller pour rapporter ou résoudre les divers problèmes auxquels vous pouvez être confronté.

Si  
nécessaire



### Conseils pour les années suivantes et l'orientation, stages en alternance

« Le conseiller d'orientation psychologue est présent certains jours au collège. Il peut également accueillir les élèves au centre d'information et d'orientation (CIO). Il participe à l'information sur les métiers et les formations et accompagne familles et élèves au moment des choix d'orientation. » (source : education.gouv.fr) Le site de l'ONISEP, et les nombreuses fiches métiers déjà éditées, sont également utiles et très bien faits. On trouve de nombreux liens très utiles également sur la page <http://www.education.gouv.fr/pid30162/services-en-ligne-de-l-education-nationale.html>

Si  
nécessaire

« Au collège, certains élèves découvrent le monde du travail par des stages dans le cadre des dispositifs individualisés de 4e, de la 3e Prépa-métiers et du dispositif d'initiation aux métiers de l'alternance (DIMA) ». « À l'issue du dispositif en alternance, les élèves peuvent poursuivre leurs études :

- En 3<sup>ème</sup> générale,
- En 3<sup>ème</sup> préparatoire aux formations professionnelles (« prépa-métiers »),
- Au sein d'un « dispositif d'initiation aux métiers de l'alternance » (DIMA) qui est réservé exclusivement aux élèves de 15 ans révolus. Il permet aux jeunes de suivre, sous statut scolaire, une formation en alternance destinée à leur faire découvrir un environnement professionnel correspondant à un projet d'entrée en apprentissage, tout en leur permettant de poursuivre l'acquisition du socle commun requis en fin de 3e. La formation se déroule en centre de formation d'apprentis (CFA) des lycées professionnels avec des stages de 8 à 18 semaines d'initiation ou d'application en milieu professionnel. Elle est d'une durée maximale d'un an. À tout moment, l'élève peut décider d'arrêter son DIMA pour rejoindre un cursus scolaire ordinaire (notamment s'il n'a pas encore 16 ans) ou rejoindre la vie active (s'il a plus de 16 ans). L'objectif : aboutir à la signature d'un contrat d'apprentissage afin de préparer un CAP ou un bac professionnel ... » (source : onisep.fr)

Si  
nécessaire